



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

**SÉANCE ORDINAIRE  
MERCREDI 12 FÉVRIER 2025 À 19 H**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 12 février 2025 à 19 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne  
Mme la conseillère Cynthia Lavoie  
M. le conseiller Charles Goyer  
M. le conseiller Marc Blain  
Mme la conseillère Violaine Audet

Absence :

M. le conseiller Pierre-Yves Baril

Sont également présentes :

Mme Anik Racicot, directrice générale  
Mme Anne Audet, greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 19 h.

25-02-020

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :**

**D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.**

25-02-021

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre avec modification à la résolution 25-01-013 comme suit :**

- Remplacer le montant du salaire inscrit dans le tableau pour l'Agente de développement Service loisirs, culture et vie communautaire par « 60 507 \$ » au lieu de « 56 549 \$ ».



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-02-022

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS DE JANVIER 2025**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Manon Mongeau

Secrétaire-réceptionniste..... 6, 15pm, 16pm, 21pm, 22pm, 23pm, 24, 28pm, 29, 30

Secrétaire travaux publics, urbanisme

et aéroport..... (7 au 10), 13, 14, 15am, 16am, 17, 20, 21am, 22am, 23am, 27, 28am, 31

Julie Stewart

Secrétaire-réceptionniste

..... 3, (7 au 10), 13, 14, 15am, 16am, 17, 20, 21am, 22am, 23am, 27, 28am, 31

Secrétaire au greffe (formation) .....6

Préposée à la bibliothèque (formation) .....15pm, 16pm, 21pm, 22pm, 23pm

Préposée à la bibliothèque .....28, 29, 30

André Marcotte

Opérateur à l'aéroport municipal ..... (1<sup>er</sup> au 25)

Opérateur-concierge (formation)..... (27 au 30)

Alexandre Turcotte

Opérateur-concierge..... 3, 6, 7, (15 au 18), (20 au 23)

Cindy Frontczak

Opérateur-concierge (formation).....6, 10, 16

Préposée au restaurant, bar et quilles.....4, 13, (17 au 20), 27

Monique Diotte

Préposée au restaurant, bar et quilles..... saisonnière

Carole Corriveau

Préposée au restaurant, bar et quilles.....5, 9, (16 au 19), 23, 25, 26, 30, 31

Claire Corbeil

Préposée au restaurant, bar et quilles.....12, (16 au 19), 23, 24, 26, 30

Léa Chabot

Préposée au restaurant, bar et quilles.....17

Léa Paterson

Préposée au restaurant, bar et quilles.....17, 18

Alycia Rioux

Préposée au restaurant, bar et quilles.....17, 18

Stéphanie Bouchard

Préposée au restaurant, bar et quilles.....18

Suzie Lamoureux

Préposée au restaurant, bar et quilles.....18

Audrey Morin

Préposée au restaurant, bar et quilles.....18, 19

Océane Sabourin

Préposée au restaurant, bar et quilles.....18

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.**



No de résolution

25-02-023

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

**EMBAUCHE DE SALARIÉES À L'ESSAI AU POSTE DE PRÉPOSÉE AU RESTAURANT, BAR ET  
QUILLES - SERVICE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'appel de candidatures au poste de préposée au restaurant, bar et quilles au Service loisirs, culture et vie communautaire, conformément aux dispositions de la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes ci-dessous ont déposé leur candidature et qu'elles possèdent l'expérience et les qualifications requises ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER l'embauche des personnes suivantes à titre de salariées à l'essai au poste de préposée au restaurant, bar et quilles au Service loisirs, culture et vie communautaire au taux horaire de 21,71 \$, et ce, aux conditions stipulées à la convention collective :**

- Léa Chabot à compter du 17 janvier 2025
- Léa Paterson à compter du 17 janvier 2025
- Alycia Rioux à compter du 17 janvier 2025
  
- Stéphanie Bouchard à compter du 18 janvier 2025
- Suzie Lamoureux à compter du 18 janvier 2025
- Audrey Morin à compter du 18 janvier 2025
- Océane Sabourin à compter du 18 janvier 2025

25-02-024

**EMBAUCHE DE MME CATIE CORBIN À TITRE DE COL BLANC SALARIÉE A L'ESSAI SUR  
APPEL**

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'appel de candidatures pour combler les remplacements des cols blancs dans les différents services, conformément aux dispositions de la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Catie Corbin a déposé sa candidature, qu'elle possède l'expérience et les qualifications requises et qu'elle a réussi les examens d'embauche ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection en recommande son embauche ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER l'embauche de Mme Catie Corbin à titre de col blanc salariée à l'essai sur appel à compter du 17 février 2025 en lui accordant l'échelon 3 pour l'ensemble des fonctions de cols blancs, et ce, aux conditions stipulées à la convention collective.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-02-025

**TAUX DES SALAIRES ÉTUDIANTS - ÉTÉ 2025**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon doit procéder à l'embauche d'étudiants pour effectuer des travaux variés et offrir divers services aux citoyens pendant la saison estivale 2025 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale des taux horaires suivants, selon une augmentation de 3,25 % :

- Étudiants (salaire de base)..... 18,65 \$
- 5<sup>e</sup> secondaire complété..... 19,19 \$
- DEP (en cours) après 5<sup>e</sup> secondaire ..... 19,19 \$
- Cégep (en cours ou complété) ..... 19,72 \$
- Université..... 20,78 \$
  
- Moniteur camp de jour..... 18,65 \$
- Coordonnateur étudiants travaux publics..... 21,85 \$
- Coordonnateur étudiants et chef moniteur ..... 21,85 \$

L'étudiant comptant plus d'un été à l'emploi de la Ville reçoit 0,50 \$ de plus que son taux horaire, et ce, pour chaque été supplémentaire ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER la rémunération aux étudiants comme stipulé ci-haut, et ce, à compter des présentes.**

25-02-026

**APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE JANVIER 2025  
TOTALISANT 1 331 229,22 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de janvier 2025 ;

**Bordereau des chèques**

*Chèques 22043 à 22046 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 10 469,25 \$*

*Chèque(s) annulé(s) : Aucun*

**Bordereau des dépôts directs**

*Dépôts directs 507199 à 507303 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 921 242,69 \$*

*Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : Aucun*

**Bordereau des prélèvements**

*Prélèvements 8128 à 8188 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 270 671,87 \$*

*Prélèvement(s) annulé(s) : Aucun*

**Bordereau des salaires**

*Salaires semaines 1 à 4 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 128 845,41 \$*

**Grand total : ..... 1 331 229,22 \$**



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**D'APPROUVER les débours pour le mois de janvier 2025 totalisant 1 331 229,22 \$.**

25-02-027

**ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU MOIS DE JANVIER 2025**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration, des investissements et de la situation financière en date du 31 janvier 2025.**

25-02-028

**APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE MOIS DE JANVIER 2025 TOTALISANT 433,06 \$**

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien les dossiers de la Ville, le conseil doit désigner certains de ses membres pour le représenter ;

CONSIDÉRANT QUE pour la période du mois de janvier 2025, il y a lieu d'approuver le remboursement des frais de déplacements et de représentation autorisés de :

**Guy Lafrenière**

Montréal, 29 au 31 janvier 2025

UMQ - Présentation sur les feux de forêt .....433,06 \$

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le remboursement des frais de déplacements et de représentation mentionnés ci-haut aux personnes concernées, sur présentation d'un rapport des dépenses tel que requis dans pareil cas et selon le règlement en vigueur.**

25-02-029

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 151 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 28 FÉVRIER 2025**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts n° 272 suivants concernant le prolongement, l'amélioration et la réfection de la piste de l'aéroport municipal et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Lebel-sur-Quévillon souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 151 000 \$ qui sera réalisé le 28 février 2025, réparti comme suit :



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Règlements d'emprunts n°	Pour un montant de \$
272	2 767 200 \$
272	1 383 800 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts n° 272, la Ville de Lebel-sur-Quévillon souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**QUE les règlements d'emprunts n° 272 pour le prolongement, l'amélioration et la réfection de la piste de l'aéroport municipal indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :**

1. **Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 février 2025 ;**
2. **Les intérêts seront payables semi annuellement, le 28 février et le 28 août de chaque année ;**
3. **Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7) ;**
4. **Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;**
5. **CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;**
6. **CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;**
7. **CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :**

**C.D. DE L'EST DE L'ABITIBI  
602, 3<sup>E</sup> AVENUE  
VAL-D'OR, QUÉBEC J5P 1S5**



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

8. **Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Lebel-sur-Quévillon, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;**

**QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts n° 272 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 28 février 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.**

25-02-030

**AUTORISATION D'ACHAT D'UNE SNOWBULANCE EQUINOX AUPRÈS DU GROUPE MONTAGNE EXPLORE INC. - 13 586,10 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE le Service sécurité incendie de la Ville est appelé à intervenir auprès de victimes hors des voies carrossables soit, sentiers de motoneige, de VTT, pistes cyclables, forêt, ainsi que tout lieu ne permettant pas d'être atteint via un véhicule routier motorisé ;

CONSIDÉRANT QUE le Service sécurité incendie doit se munir d'équipement approprié aux conditions hivernales à cet effet ;

CONSIDÉRANT la soumission du Groupe Montagne Explore inc. pour l'achat d'une Snowbulance, modèle Equinox Deluxe Red, avec kit de conversion ATV pour la somme de 13 586,10 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci sera payée par le Club social de la brigade d'incendie de Lebel-sur-Quévillon à l'aide des fonds recueillis lors de leurs activités d'autofinancement ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service sécurité incendie ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER l'achat, pour le Service sécurité incendie, d'une Snowbulance Equinox auprès du Groupe Montagne Explore inc. pour la somme de 13 586,10 \$ avant taxes et financée par le Club social de la brigade d'incendie de Lebel-sur-Quévillon.**

25-02-031

**AUTORISATION DE PAIEMENT À ASDR CANADA INC. POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS DU 8 AU 24 JANVIER 2025 DANS LE CADRE DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE - 9 076 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE le 8 mai 2024, la Ville a octroyé à ASDR Canada inc. le contrat gré à gré pour les services professionnels pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable ;



**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

No de résolution

CONSIDÉRANT QUE la compagnie ASDR Canada inc. nous a fait parvenir la facture F25-00269 pour les travaux effectués du 8 au 24 janvier 2025 dans le cadre du contrat de services professionnels pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 9 076 \$ avant taxes à ASDR Canada inc. pour les travaux effectués du 8 au 24 janvier 2025 dans le cadre du contrat de services professionnels pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable.**

25-02-032

**OCTROI DU CONTRAT À OTIS CANADA INC. POUR LE REMPLACEMENT DE LA CARTE DE CONTRÔLE DE L'ASCENSEUR - 19 800 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder au remplacement de la carte de contrôle de l'ascenseur puisque cette dernière est obsolète ;

CONSIDÉRANT QU'Otis Canada inc. nous a fait parvenir une soumission pour le remplacement de la carte de contrôle de l'ascenseur incluant le matériel nécessaire ainsi que la main-d'œuvre ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**D'OCTROYER le contrat pour le remplacement de la carte de contrôle de l'ascenseur à Otis Canada inc. pour la somme de 19 800 \$ avant taxes.**

25-02-033

**AUTORISATION DE PAIEMENT AU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET DU NORD-DU-QUÉBEC POUR LA COTISATION ANNUELLE 2025 - 13 900,31 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE la convention d'affiliation intervenue le 12 janvier 1995 entre le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (CRSBPATNDQ) et la municipalité de Lebel-sur-Quévillon établit le montant de la cotisation annuelle de base requise selon le décret déterminant la population officielle de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le CRSBPATNDQ fournit également le support technique pour les trois (3) appareils de la bibliothèque ainsi que le renouvellement des licences antivirus de ceux-ci ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;





No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 13 900,31 \$ avant taxes au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec pour le paiement de la cotisation annuelle 2025.**

25-02-034

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FONDS D'INITIATIVES NORDIQUES » POUR LE PROJET DE REMPLACEMENT DU BLOC SANITAIRE AU CAMPING MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la Société du Plan Nord lance un appel à projets dans le cadre du programme « Fonds d'initiatives nordiques » ;

CONSIDÉRANT QUE le Service loisirs, culture et vie communautaire recherche du financement pour consolider le projet de remplacement du bloc sanitaire au camping municipal puisque celui-ci présente un état de vétusté ne répondant plus aux besoins de notre clientèle grandissante ;

CONSIDÉRANT QUE le camping municipal est un pilier important de l'écosystème touristique local et que le conseil municipal appuie favorablement le projet de remplacement du bloc sanitaire du camping municipal afin d'améliorer l'expérience des visiteurs et d'assurer le maintien des services essentiels ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à déposer une demande à la Société du Plan Nord dans le cadre du programme « Fonds d'initiatives nordiques » et à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

25-02-035

**AUTORISATION DE PRÉSENTER DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE DIVERS ORGANISMES ET ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE LA FAMILLE 2025**

CONSIDÉRANT QUE la Fête de la famille est une célébration portée par un collectif d'organismes, d'institutions et de partenaires pour souligner l'importance des familles dans notre communauté, favoriser une meilleure cohésion sociale et tisser des liens entre les citoyens ;

CONSIDÉRANT la volonté du Service loisirs, culture et vie communautaire de tenir l'édition 2025 de la Fête de la famille et que pour le bon fonctionnement de cet événement, il y a lieu de présenter des demandes d'aide financière et commandites auprès de divers organismes et entreprises ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

**D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à présenter des demandes d'aide financière et de commandites auprès de divers organismes et entreprises pour la Fête de la famille 2025 ;**

**D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

25-02-036

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL POUR LA FÊTE DE LA FAMILLE 2025**

CONSIDÉRANT la volonté du Service loisirs, culture et vie communautaire de tenir, en 2025, la Fête de la famille ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de présenter une demande d'aide financière auprès de l'Administration Régionale Baie-James dans le cadre du programme de développement social ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à présenter une demande d'aide financière auprès de l'Administration Régionale Baie-James dans le cadre du programme de développement social pour la Fête de la famille 2025 ;**

**D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

25-02-037

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET D'UN MAIRE SUPPLÉANT SUBSTITUT POUR LES MOIS DE MARS À JUIN 2025**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant et d'un maire suppléant substitut pour les quatre prochains mois ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement:**

**QUE le conseil nomme Charles Goyer, maire suppléant et Marc Blain, maire suppléant substitut pour les mois de mars à juin 2025.**

25-02-038

**PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 10 AU 14 FÉVRIER 2025**

CONSIDÉRANT que les décideurs et les élus du Nord-du-Québec ont placé la lutte contre le décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, reconnaissant son impact sur l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;



No de résolution

## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des répercussions économiques significatives, évaluées à 1,9 milliard de dollars à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT que malgré les progrès, plusieurs jeunes quittent le système scolaire sans avoir obtenu de diplôme ni de qualification ;

CONSIDÉRANT que chaque action positive entreprise pendant les Journées de la persévérance scolaire peut contribuer significativement à réduire le décrochage scolaire et à bâtir un avenir plus fort et plus équitable pour tous ;

CONSIDÉRANT l'efficacité prouvée des initiatives de prévention du décrochage scolaire, économiquement plus avantageuses que les interventions tardives ;

CONSIDÉRANT que la persévérance scolaire est un enjeu social nécessitant une mobilisation collective depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle ;

CONSIDÉRANT l'organisation par le Groupe neurones Nord-du-Québec des Journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2025, sous le thème « *La persévérance fait toute la différence* », visant à valoriser et soutenir la persévérance des jeunes ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lebel-sur-Quévillon désire s'impliquer lors de cet événement d'envergure ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**DE PROCLAMER les 10, 11, 12, 13, et 14 février 2025 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité ;**

**DE PROMOUVOIR activement les Journées de la persévérance scolaire en sensibilisant nos citoyens, nos écoles et nos partenaires communautaires à l'importance de cette cause ;**

**D’AFFICHER fièrement la couleur verte sur les éléments visuels de la municipalité, symbolisant la jeunesse, l'espérance et le soutien aux jeunes dans leur parcours éducatif ;**

**DE PARTICIPER au jeudiPERSEVERT ;**

**D’ACCROÎTRE l'accessibilité aux ressources éducatives en soutenant les bibliothèques publiques, les centres d'apprentissage et les initiatives de tutorat bénévole dans notre communauté ;**

**D’APPUYER activement le Groupe neurones Nord-du-Québec ainsi que tous les partenaires mobilisés dans la lutte contre le décrochage scolaire, incluant les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, des services sociaux, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires ;**

**DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution au Groupe neurones Nord-du-Québec.**



No de résolution

25-02-039

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

**DÉCLARATION D'INTÉRÊT DE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON POUR L'INITIATIVE DE  
PROJET ÉOLIEN RÉGIONAL DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau a entrepris des démarches afin d'évaluer le potentiel d'implantation d'éoliennes sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon exprime son intérêt à se joindre à ces démarches et à explorer les possibilités d'un partenariat dans le cadre de ce projet de développement éolien ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans une volonté gouvernementale de développer de nouvelles sources d'énergies renouvelables et de réduire la dépendance aux énergies fossiles ;

CONSIDÉRANT QUE le développement éolien représente une opportunité économique pour la Ville de Chibougamau et l'ensemble de la région, principalement par la création d'emplois locaux et la génération de revenus supplémentaires pour les municipalités du Nord-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau collabore avec l'Union des municipalités du Québec et d'autres partenaires stratégiques afin de maximiser les retombées positives du projet ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**D'APPUYER la Ville de Chibougamau dans ses démarches pour le développement d'un projet éolien sur son territoire ;**

**D'AFFIRMER l'engagement et l'intérêt de la Ville de Lebel-sur-Quévillon à être un partenaire de ce projet ;**

**D'ENCOURAGER la Ville de Chibougamau à poursuivre ses efforts en matière de développement énergétique durable et à assurer une consultation transparente de sa population ;**

**DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la Ville de Chibougamau.**

25-02-040

**SOUTIEN AU PROJET DU COMITÉ 5000 POUR L'EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE/AGENTE  
DE CONCERTATION**

---

CONSIDÉRANT QUE le Comité 5000 joue un rôle central dans le développement économique de la communauté de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE la diversification économique constitue un levier stratégique pour assurer un avenir prospère à notre ville, permettant de diminuer la dépendance à un unique secteur d'activité et d'accroître l'attractivité pour de nouvelles entreprises et investissements ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité 5000 a déposé une demande d'aide financière au Fonds d'initiatives nordiques de la Société du Plan nord ;



**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'une adjointe/agente de concertation facilitera l'optimisation des efforts de développement économique, tout en renforçant la synergie entre les acteurs économiques et en mobilisant des ressources et initiatives locales ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est crucial pour stimuler la création d'emplois, soutenir les entreprises existantes et encourager l'innovation et la collaboration au sein de notre collectivité ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**D'APPORTER notre plein soutien au projet du Comité 5000 visant à l'embauche d'une adjointe/agente de concertation, dans le but de favoriser la diversification économique de notre ville.**

25-02-041

**MENTION DE FÉLICITATIONS AU CLUB DE HOCKEY SOCIAL 49° POUR L'ORGANISATION DU TOURNOI DE HOCKEY SOCIAL 2025**

CONSIDÉRANT QUE le Club de hockey social 49° de Lebel-sur-Quévillon a organisé le Tournoi régional de hockey social les 17, 18 et 19 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement rassembleur permet à de nombreux hockeyeurs de participer à un tournoi de hockey amical, d'offrir une ligue de hockey aux adultes et de promouvoir l'exercice physique ;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2025 a été un franc succès ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**D'EXPRIMER les plus vives et sincères félicitations au comité organisateur ainsi qu'aux bénévoles pour l'organisation du Tournoi de hockey social 2025.**

**INSCRIPTION  
DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de janvier 2025.

**INSCRIPTION  
DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Les membres du conseil prennent connaissance des rapports mensuels de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours des mois de décembre 2024 et janvier 2025.



No de résolution

## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

### INSCRIPTION RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

---

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de janvier 2025.

### INSCRIPTION PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

---

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. 3 citoyens présents dans la salle et les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Projet de développement éolien
- Aéroport (renouvellement de l'emprunt, revenus)
- Suivi du projet de réservoir d'eau potable
- Déneigement des rues

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.

25-02-042

### RÉSOLUTION LEVÉE DE LA SÉANCE

---

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**QUE la séance soit et est levée à 19 h 36.**

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 24-02-020 à 24-02-042 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de février 2024.

  
\_\_\_\_\_  
Guy Lafrenière, maire

  
\_\_\_\_\_  
Anne Audet, greffière